

Extrait du livre des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, à l'hôtel de ville de Neuville, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.



230, rue du Père-Rhéaume  
Neuville (Québec) G0A 2R0  
Tél. : 418 876-2280  
Télec. : 418 876-3349  
mun@ville.neuville.qc.ca

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-10-213**  
**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 104.32, LANCEMENT D'UNE DÉMARCHÉ DE PARTICIPATION PUBLIQUE ET DÉPÔT DU CALENDRIER DES ÉTAPES**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage 104 de la Ville de Neuville est entré en vigueur le 13 novembre 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette procédure est assujettie à une démarche de participation publique conformément à la politique de participation publique en matière d'urbanisme, entrée en vigueur le 23 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet citoyen déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement n'est actuellement pas conforme au plan d'urbanisme et que l'affectation résidentielle rurale où il est situé autorise une densité d'occupation du sol de 3 à 6 logements par hectares ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions sur les projets résidentiels intégrés dans la zone résidentielle de faible densité en milieu agricole Ra/a-9 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par monsieur Jean-Pierre Soucy, conseiller au siège numéro 2 lors de cette séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lancement d'une démarche de participation publique, conformément au règlement 112 de la Ville de Neuville constituant la politique de participation publique en matière d'urbanisme, a été appuyé par monsieur Jean-Pierre Soucy, conseiller au siège numéro 2 lors de cette séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier des étapes de l'adoption du projet de règlement 104.32 est également déposé lors de cette séance ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil adopte le projet de règlement 104.32 modifiant le règlement de zonage numéro 104 afin d'ajouter des dispositions sur les projets résidentiels intégrés dans la zone Ra/a-9.

**QUE** ce conseil annonce le lancement de la démarche de participation publique relativement au règlement 104.32.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Copie certifiée conforme ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020

Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière

